



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour la finale du Championnat suisse de sections Fusil 300m

Edition 2025 - Page 1

Doc.-N° 4.04.4604.03 (3.30.03) f

La Division Fusil 300m édicte pour la finale du Championnat suisse de sections Fusil 300m les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement du Championnat suisse de sections Fusil 300m (CSS-F300) du 13 octobre 2021
- 1.2 Règlement sur la lutte contre le dopage
- 1.3 Catalogue des moyens auxiliaires autorisés (SAT, règlement 27.132)

2. Date et lieu

Date: Dimanche, 26 octobre 2025

Lieu: Stand de tir «Guntelsey», à Thoune

3. Contrôles

- 3.1 Le contrôle des armes de sport avant le tir est obligatoire et peut-être effectué dès 07h15 et jusqu'à 60 minutes avant le début de la compétition. La conformité des armes de sport sera attestée au moyen d'un autocollant.
- 3.2 En ce qui concerne les vêtements de tir, les armes de sport et les moyens auxiliaires, les Règles du tir sportif (RTSp) de la FST ainsi que le Catalogue des moyens auxiliaires autorisés par le DDPS sont applicables. Des contrôles par sondage pourront aussi être effectués pendant et après le tir.
- 3.3 Contrôle des fusils standards et des armes d'ordonnance au parterre
- 3.4 Des contrôles du dopage peuvent être exécutés lors de la finale du CSS.

4. Programme de concours

Cible:	A 10
Coups d'essai:	3 coups d'essai obligatoires. Le tir n'est possible qu'une fois que le « STOP » apparaissant à l'écran a disparu. Les coups tirés trop tôt ne sont pas marqués et seront enregistrés avec « ZERO ».
Coups de compétition:	20 coups, coup par coup, marqués individuellement
Résultat individuel:	La somme des 20 coups de compétition donne le résultat individuel
Classement:	1. Total global 2. Résultats individuels les plus élevés de toute la formation 3. Coups profonds les meilleurs de toute la formation

3 fusils libres/standards sont autorisés en NLA Ordonnance et 2 en NLB Ordonnance.

Seules 11 sociétés peuvent participer à la Finale de la NLA Sport.

Une Finale n'est organisée pour la ligue en question que si au moins 5 formations y participent. Déterminant est le nombre d'inscriptions à la Finale.

5. Déroulement du concours

- 5.1 Munitions: remises lors du retrait des feuilles de stand
23 cartouches sont mises à disposition par tireur.
La munition d'ordonnance remise par l'organisateur doit être utilisée.
Toute infraction est sanctionnée par une disqualification immédiate.
- 5.2 Temps de tir
 - Chaque tireur a 30 minutes à disposition.
 - L'heure affichée à l'horloge du Stand de tir fait foi
- 5.3 Distinctions
Les trois premières sociétés classées de chaque ligue fusil reçoivent des médailles en or, argent ou bronze.
- 5.4 Modification du programme du concours et du jour en cas de brouillard.
À 300m, le dernier moment pour le début des tirs est fixé à 10h30, avec décalage correspondant du programme journalier. Si un tir ne peut pas avoir lieu en raison du brouillard, les dispositions de la FST pour le déroulement du CSS sont applicables.
- 5.5 L'attribution des cibles est effectuée par la Direction du tir et elle sera affichée dans le stand de tir.
- 5.6 Seuls les tireurs en lice, un responsable de chaque société participante ainsi que les fonctionnaires ont le droit de se tenir devant la barrière. Toute assistance à un tireur en lice est interdite (sauf pour la surveillance prescrite des tireurs adolescents en matière de sécurité). Le coaching non-verbal (par des signes) est autorisé. Les infractions seront réprimées par la disqualification du tireur assisté à tort.
- 5.7 En cas de dérangements et d'enrayages de l'arme de sport ainsi que de ratés de munitions, les RTSp sont applicables.
- 5.8 Les infractions contre les RTSp de la FST, les règlements et les Dispositions d'exécution pour le CSS, les prescriptions de sécurité ainsi que les ordres de l'organisation de la place de tir peuvent être réprimées par l'exclusion du concours.

- 5.9 Les réclamations contre des résultats de la finale ou contre des ordres de l'organisation de la place de tir doivent être déposées par écrit immédiatement, au plus tard 10 minutes après la fin du tir de la société, auprès de la direction de tir, au bureau du chef de stand, à l'attention du Jury du concours et moyennant le dépôt d'une caution de Fr. 50.-. Les réclamations déposées plus tard ne seront plus prises en considération.
- 5.10 Les membres du Jury sont choisis parmi les membres de la Division fusil 300m et du Comité; leurs noms sont affichés publiquement.
- 5.11 Le Jury du concours est composé de trois personnes. Les noms de ces personnes seront publiés le jour du concours.

6. Dispositions administratives

- 6.1 Direction générale: Division fusil 300m.
- 6.2 Tous les véhicules suivent la signalisation officielle (sortie d'autoroute «Thun Sud», indicateurs «Guntelsey») jusqu'aux approches du stand de tir. Depuis là, le chemin sera indiqué.
- 6.3 Des possibilités de subsistance sont offertes au restaurant du stand de tir.
- 6.4 Les feuilles de stands doivent être retirées par le responsable de la société au guichet au 1^{er} étage du stand.
- 6.5 Le dépôt des bagages pour les participants qui tirent au premier étage, se trouve à l'étage, dans la partie gauche. Pour ceux qui tirent au rez-de-chaussée, il se trouve au sous-sol, dans le stand carabine 50.
- 6.6 Les mutations doivent être communiquées à la centrale d'annonce jusqu'au samedi, 25 octobre 2025, 18h00.
Dans des cas exceptionnels (maladies, imprévus, etc.), il sera possible d'effectuer des mutations sur présentation de la carte de membre jusqu'à 60 minutes avant le début du tir.
- 6.7 Les résultats et les évaluations sont constamment retransmis sur les écrans situés à l'intérieur du stand.

7. Finances

Les frais pour la participation à la finale (banquet inclus) s'élèvent à Fr. 50.- par tireur. La participation au banquet est obligatoire. Le montant total de la société ayant le droit de participer à la finale doit être versé jusqu'au 11 octobre 2025 au moyen du bulletin de versement ci-joint.

Les cartes de banquet supplémentaires (à Fr. 30.-) pour les personnes accompagnatrices doivent également être payées jusqu'au 11 octobre 2025. Les demandes de réservation à la même table des participants à la finale et des personnes accompagnatrices ne peuvent être prises en considération que lorsque le versement est effectué ponctuellement. Sans carte de banquet, l'entrée de la tente de fête est interdite durant le repas de midi. Les cartes de banquet acquises ne sont pas reprises.

8. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE pour la finale du CSS-F300 de la saison 2024 du 18 avril 2024;
- ont été approuvées par la Division fusil 300m le 17 avril 2025;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Walter Brändli
Chef de la Division Fusil 300m